



COMPTE - RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 7 juillet 2014

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Présents : Mmes ALFRED Valérie, BARTHAS Muriel, DELRIEU Françoise, FRÖHLIG Karelle, LAMUR Joëlle, ORTELLS Renée, MM. BONAL Fabrice, CALERO Jérémy, CARAYON Jean-Luc, MALRIC Paul, THOMAS Frédéric, ZOCCARATO Michel.

Absents : M. ORS Marc, M.CODINA Bernard, excusés.

Date de convocation : 30 juin 2014

Secrétaire de séance : Mme DELRIEU Françoise.

Ordre du jour :

1. Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole
2. Contrats Aidés
3. Tarifs Cantine et Portage
4. Prêt de matériel
5. Demande de raccordement aux réseaux du lot. « Le Moulin »
6. Délégué suppléant auprès du SOEMN (Syndicat Oriental des Eaux de la Montagne Noire)
7. Carcassonne Agglo : Commission Intercommunale des Impôts Directs
8. Conventions pour « Prélèvement EDF » et « Certiphyto »
9. Motion sur « les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat »
10. Travaux divers
11. Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21 heures.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de sa séance du 2 juin 2014 qui leur a été transmis.

1. Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole

Mmes CLUA Christèle, Secrétaire de Mairie, et LALLEMAND Peggy, Directrice de l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole, présentent la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à partir du 2 septembre 2014.

Il est essentiel de dissocier ces deux activités périscolaires :

- Temps d'activités périscolaires (TAP) en charge de la Mairie (15h45-16h45) :
- Temps d'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE) pris en compte par l'Agglo (7h30-8h35 / 12h00-12h35 / 16h45-18h30).

Le mercredi :

- Les maternelles mangeront à Villegly.
- Les élémentaires seront à Conques/Orbiel de 12h30 à 18h15.
- Les enfants seront récupérés devant l'école à 12h15 et seront transportés par un bus Agglo au Centre Aéré.
- Le soir, les parents les récupéreront.

Le permis de construire du bâtiment ALAE a été validé.

Les subventions sollicitées ont été accordées à hauteur de 30 % du montant HT des travaux par le Conseil Général de l'Aude et l'Etat (DETR).

Suite à la réunion du 1^{er} juillet 2014 qui s'est déroulée en Mairie, des pièces complémentaires afin de finaliser le dossier de demande d'aide financière déposé le 3 janvier 2014 sont à transmettre auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aude.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la suite de ce projet :
11 membres sont pour continuer, 1 contre.

2. Contrats Aidés

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'une des Assistante Maternelle sollicite une mise en disponibilité pour une année à compter du 1^{er} août 2014.

En vue de pallier à cette absence, et dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires à compter de la rentrée scolaire 2014-2015, Monsieur le Maire propose d'embaucher deux Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) à raison de 20 heures hebdomadaires.

Ces contrats sont remboursés par l'Etat à 90 %.

Sur ces deux postes, un seul reste à pourvoir.

Accord du Conseil Municipal. (Délibération n° 2014-281)

Pour le service Cantine, suivant l'effectif des enfants, 2 ou 3 animateurs seront prêtés gratuitement par l'Agglo pour 1h40 par jour.

3. Tarifs Cantine et Portage

Notre prestataire restauration nous a informé par courrier de l'augmentation du prix de repas :

- Cantine passe de 3.30 € à 3.40 €
- Portage passe de 5.20 € à 5.50 €

Comme chaque année, il y a lieu de réviser les tarifs pour ces deux services.

Le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants :

- Cantine 3 € pour les enfants domiciliés sur la commune et 4 € pour les enfants extérieurs
- Portage 7 € (tarif inchangé)

(Délibération n° 2014-282)

4. Prêt de matériel

La commune vient d'acquérir, en complément du matériel prêté aux associations gracieusement lors des manifestations, une plancha.

Afin de responsabiliser les utilisateurs, il est envisagé de réclamer une caution pour chaque prêt de matériel :

- Crêpière 100 €
- Plancha 100 €
- Friteuses 100 €
- Cafetière 50 €

Dans ce contexte, un cahier sera établi pour le suivi de ces appareils (signature lors de la récupération et de la restitution).

Il est également décidé d'ouvrir un cahier pour l'état des lieux des salles louées et du mobilier (chaises et tables).

Le Conseil Municipal approuve le système. (Délibération n° 2014-283)

5. Demande de raccordement aux réseaux du lot. « Le Moulin »

Le propriétaire de la parcelle AE059 souhaite viabiliser ce terrain.

Pour le branchement des réseaux Eau, Assainissement, Télécom, Eclairage Public, Gaz, il est obligé de créer des tranchées qui vont traverser la place située en haut de la rue Marcel Pagnol du lotissement « Le Moulin ».

Carcassonne Agglo qui a pris la compétence Eau et Assainissement en a été informée.

Toutefois, pour l'instant le transfert du lotissement « Le Moulin » dans le domaine public n'ayant pas eu lieu, la Commune ne peut donner son accord.

6. Délégué suppléant auprès du SOEMN (Syndicat Oriental des Eaux de la Montagne Noire)

Un délégué suppléant doit être désigné pour remplacer en cas d'absence le délégué titulaire M. CALERO Jérémy auprès du SOEMN.

Mme DELRIEU Françoise est nommée.

(Délibération n° 2014-284)

7. Carcassonne Agglo : Commission Intercommunale des Impôts Directs

Carcassonne Agglo est tenue d'installer une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) pour représenter la population de l'ensemble du territoire, à ce titre la commune doit proposer des candidatures.

Les personnes retenues sont les suivantes :

M. ZOCCARATO Michel – M. MALRIC Paul – Mme LAMUR Joëlle – Mme DELRIEU Françoise.

8. Convention pour « Prélèvement EDF » et « Certiphyto »

Prélèvement EDF

Afin d'éviter les retards de paiement et les problèmes qui peuvent en résulter, une convention tripartite de prélèvement est proposée entre le créancier EDF, le Comptable et l'ordonnateur.

Certiphyto

A compter du 1^{er} janvier 2015, les personnes amenées à s'approvisionner ou à utiliser des produits phytosanitaires à usage professionnel, dans le respect de la réglementation, doivent être titulaires d'un certificat individuel « Certiphyto ».

Dans le cadre de cette formation dispensée par le CNFPT, la Commune de Conques/Orbiel propose de regrouper plusieurs communes afin de diminuer le coût par agent (120 €/agent au lieu de 230 €/agent).

Les inscriptions se feront à la rentrée de septembre 2014.

La première session de formation aura lieu les 8 et 9 septembre 2014 pour 2 agents du service technique, la seconde est prévue les 24 et 25 novembre 2014 pour 2 autres agents.

Une convention doit être prise entre les communes de Conques/Orbiel et Villalier pour régler l'aspect financier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ces conventions. (Délibérations n° 2014-285 et 2014-286)

9. Motion sur « les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat »

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. En effet, dans le cadre d'économie de 50 milliards d'euros sur les années 2015-2017, les concours de l'Etat sont appelés à diminuer.

Dans ce contexte, le Bureau de l'Association des Maires de France a souhaité mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.

Le Conseil Municipal soutient, à l'unanimité, les contestations de l'Association des Maires de France (AMF). (Délibération n° 2014-287)

10. Travaux divers

Foyer municipal

Le cabinet d'étude communiquera le résultat sur la résistance de la structure mi-juillet.

Pour financer ces travaux, il est possible de demander auprès de Carcassonne Agglo une attribution de fonds de concours intercommunaux aux investissements communaux (FPIC) de 13 000 € (montant basé sur l'exercice 2013).

Accessibilité

Dans le cadre de la mise en conformité pour l'accessibilité des bâtiments communaux, une proposition pour la création d'une rampe d'accès devant les entrées de la Mairie a été demandée à trois entreprises.

Les offres devront parvenir avant le 25 juillet 2014 à 18 heures.

Barrières Ecoles

Monsieur le Maire présente les différents devis reçus.

La société DISCOUNT Collectivités est retenue pour l'achat de 4 barrières avec jardinières intégrées, 5 barrières avec potelets « boule », pour un montant de 2 786.40 €.

La pose sera réalisée par l'entreprise CDS au prix de 500 €.

Alarme Incendie Ecole Élémentaire

Le devis de la SARL BERTO pour le remplacement de l'alarme Incendie existante qui ne couvre pas l'ensemble de l'Ecole Élémentaire s'élève à 1 116 € TTC.

Appartement au dessus de l'Ecole Élémentaire

Le locataire a signalé des gouttières sur la cheminée qui par le passé a été transformée en bouche d'aération.

L'entreprise CDS peut effectuer cette réparation pour un prix de 978 € TTC.

Toilettes Sacristie

Monsieur le Curé de la Paroisse St-Roch en Cabardès a adressé un courrier afin de solliciter la création de toilettes attenantes à la sacristie, dans le petit jardin à côté de l'Eglise.
Cette proposition sera étudiée.

11. Questions diverses

Ordinateurs Mairie

Les ordinateurs pour le secrétariat de mairie ont été livrés récemment.

Randonnée Equestre

L'association Equilandes à Villefranche du Lauragais est autorisée à faire une halte au stade municipal, le 18 juillet 2014, avec 11 chevaux, 11 adolescentes et 2 adultes.
Un véhicule d'intendance leur permet d'être totalement autonomes.

La séance est levée à minuit.

Le Maire,
Michel ZOCCARATO